



Contact Congo :
Cellule exécutive
Quartier la Milice, Villa 43 B,
Avenue de l'OUA, Makélékélé
Tel : 00 242 666 35 88
Mail : coord_pcpacongo@yahoo.fr
Site : www.pcpacongo.org



Contact France :
Comité Français pour la Solidarité
Internationale (CFSI)
Tel : +33 (0)1 44 83 88 60
Mail : frey@cfsi.asso.fr
Site : www.cfsi.asso.fr

PROJET « AGIR ENSEMBLE POUR LA DEFENSE DES DROITS DES MINORITES ET GROUPES VULNERABLES »

CARTOGRAPHIE DE L'ANALYSE LOCALE ET CONCERTEE DE LA SITUATION DES MINORITES ET GROUPES VULNERABLES

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

C'est dans le cadre de la poursuite des activités du projet « Agir ensemble pour la défense des droits des minorités et des groupes vulnérables », qu'une consultation des cinq (5) groupes¹ vulnérables, retenus par le projet, dans les territoires couverts par le Programme, a été réalisée.

Il s'agissait de recenser l'ensemble des informations concernant la protection et l'accompagnement des groupes vulnérables (acteurs, dispositifs et projets locaux). Pour cela, un focus a été fait sur les bénéficiaires finaux du projet afin de mieux connaître leurs modes d'action en tant que groupe, leur connaissance des droits, leurs difficultés ainsi que leurs attentes.

Plusieurs échanges et rencontres ont été organisés par la cellule exécutive du PCPA pour valider les questionnaires de la consultation avec les codemandeurs, le demandeur et les enquêteurs en charge de la collecte des données.

Deux questionnaires ont été finalement mis à la disposition des enquêteurs, l'un destiné aux groupes vulnérables et l'autre aux pouvoirs publics. Ils ont été utilisés pour recueillir les données indispensables à la réalisation de la cartographie des problématiques locales.

Enfin, dans l'accomplissement de leur mission, les enquêteurs ont bénéficié des appuis de la cellule exécutive.

1.2. Objectifs des enquêtes

¹ Enfants et jeunes marginalisés, femmes victimes de violence, personnes vivant avec handicap, personnes vivant avec le VIH, populations autochtones.

Les enquêtes réalisées on eu pour objectifs de :

- connaître la situation des minorités et des groupes vulnérables² pour mieux orienter les actions d'accompagnement de ceux-ci dans leurs localités respectives ;
- permettre aux OSC identifiés de monter en compétences pour collecter et analyser les données, aussi bien auprès des vulnérables que des pouvoirs publics, pour la réalisation d'une cartographie des problématiques locales et pour identifier le(s) groupe(s) vulnérable(s) cible(s) à soutenir prioritairement par le projet ;
- montrer l'exemple de la transparence en partageant les informations recueillies par la production de livrets, auprès de toutes personnes (pouvoirs publics, personnes vulnérables, OSC) intéressée par le sujet ;
- à terme, une fois un diagnostic approfondi³ réalisé, permettre aux OSC intéressées par la situation des groupes vulnérables, d'avoir des informations et données lesquelles s'appuyer pour la réalisation et l'élaboration des projets d'accompagnement de ces groupes en suivant les exigences de la méthode de l'« *approche par les droits* ».

1.3. Territoires concernés

Les enquêtes relatives à la cartographie des minorités et des groupes vulnérables se sont étendues sur les territoires où le PCPA a mis en œuvre des activités de développement local. Il s'agit de :

- 1) Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi
- 2) Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou
- 3) Cuvette : Makoua
- 4) Niari : Dolisie
- 5) Plateaux : Djambala
- 6) Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié
- 7) Sangha : Ouesso.

1.1. Durée et mise en œuvre de l'activité

La période de mise en œuvre s'est étendue de février à mai 2018.

Tableau listant les enquêteurs de tous les territoires.

Localités	Nombre d'enquêteur	Noms et prénoms et OSC d'appartenance
Bouenza : Madingou	2	Kimbouala Jean Paul (AFE) ; Ngabandoukou Saturnin (APDPA-Pv).
Bouenza : Mouyondzi	1	Matondo Pauline (AFMDM).
Bouenza : Nkayi	1	Mboukou Olivier Wilfrid (GRADES).
Brazzaville : arrondissement 3 Poto-Poto	2	Emana Firmin (FECAPAM) ; Loungou Armel (Rhéma-Inteligentsia).

² Enfants et jeunes marginalisés, femmes victimes de violence, personnes vivant avec handicap, personnes vivant avec le VIH, populations autochtones.

Localités	Nombre d'enquêteur	Noms et prénoms et OSC d'appartenance
Brazzaville : arrondissement 4 Moungali	2	Bakala André (UNACAADC) ; Mavoungou Blanchard (ARPA2DH).
Brazzaville : arrondissement 5 Ouenzé	2	Loussakou André (OJESC) ; Ayah Oniangue (ADUR).
Brazzaville : arrondissement 8 Madibou	2	Mombot Soltana (CJID) ; Mientima Gaspard (CUDHOC).
Cuvette : Makoua	1	Olebaka Patrick Juvet (APHM)
Niari : Dolisie 1	2	Mboumba Jean Baptiste (CREDO) ; Mbama Jean Aimé Bruno (EJID).
Niari : Dolisie 2	2	Ibassa Donatien (ALPN) ; Louzolo Zoumbila Rodrigue (HAVRE D'EQUITE).
Plateaux : Djambala	2	Otankon Colette (CODAC) ; Ipara Ferdinand (AHCORES).
Pointe-Noire : arrondissement Lumumba	2	Moukongo Henri (CABS) ; Mboungou Georges (SADEMA).
Pointe-Noire : arrondissement Tié-Tié	2	Matoko Roger (AJID) ; Mafouta Rufin (AJS).
Sangha : Ouessou	2	Ndoumbad Nadia (APVPS) ; Ndongo Sosthène (ADEC).

2. DONNEES SUR LA CARTOGRAPHIE DES PROBLEMATIQUES LOCALES

2.1. Les acteurs concernés par la collecte des données

Il s'agit de la présentation de toutes les parties prenantes auprès de qui les enquêteurs ont collecté les données qui ont permis la réalisation de la présente cartographie. Ainsi nous avons, dans les tableaux qui suivent, présentés par département, les groupes vulnérables indentifiés ; les OSC d'appui qui ont suggéré des échantillons de groupes vulnérables à consulter ; les OSC de bénéficiaires qui ont répondu aux questionnaires des enquêteurs, ainsi que les pouvoirs publics⁴.

Liste des groupes vulnérables appuyés par les OSC membres du programme

Département	1-Enfants et jeunes marginalisés	2-Femmes victimes de violence	4-Populations autochtones	3-Personnes vivant avec Handicap	4-Personnes vivant avec le VIH
Bouenza	X	X		X	X
Brazzaville	X	X	X	X	
Cuvette	X			X	
Niari	X	X	X	X	X
Plateaux	X		X	X	

⁴ Ils ont donné leurs avis sur la situation des cinq groupes vulnérables dans leurs départements respectifs.

Département	1-Enfants et jeunes marginalisés	2-Femmes victimes de violence	4-Populations autochtones	3-Personnes vivant avec Handicap	4-Personnes vivant avec le VIH
Pointe-Noire	X	X		X	X
Sangha	X	X	X	X	

2.2. Bouenza

Groupe(s) vulnérable(s) identifié(s)	OSC appuyant ces groupes dans la zone	
	OSC d'appui	OSC de bénéficiaires
Enfants et jeunes marginalisés	GRADES, AOM, Association Bâtir, FIPA ⁵ et CARICAV	AOM
Femmes victimes de violences.	AFMDM et AFE	Association des Veuves de Madingou, AFE et AFSFROM ⁶ .
Personnes vivant avec handicap	SADEMA.	Association des handicapés de Madingou.
Personnes vivant avec le VIH	COREC, Psy-Afrique, ASU ⁷ et AFDB.	AFDB
Populations autochtones	APDPD-PV.	

Pouvoirs publics consultés dans la Bouenza		
PP décentralisés	PP déconcentrés	PP de proximité
Conseil municipal de Nkayi	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté urbaine de Mouyondzi. - Sous préfecture de Ntsiaki. - Direction départementale de la femme et de l'intégration de la femme au développement. - Direction départementale jeunesse de la Bouenza. - Direction départementale droits humains ; - Inspection sectorielle de la jeunesse. - Cinq CAS : Madingou ; Mouyondzi ; 1 et 2 de Nkayi et Ntsiaki. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trois comités des quartiers : Sébastien Batisa ; Mboukodou et 15 août. - Juge traditionnel : Mouanda Samuel de Madingou.

2.3. Brazzaville

⁵ Faculté Internationale et d'Assistance pour le Congo.

⁶ Association des femmes sans frontière au mariage.

⁷ ASU : association serment universel.

Groupe(s) vulnérable(s) identifié(s)	OSC appuyant tous ces groupes dans la zone	
	OSC d'appui	OSC de bénéficiaires
Enfants et jeunes marginalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Des OSC membres du PCPA Congo : AED ; CJID ; ENCREC ; FECAPAM ; MOJECRA ; REIPER et Rhéma-Intelligentsia. - Des OSC non membres du PCPA Congo : Association pour la valorisation du métier de l'informatique ; AEJI (Association Emard Jeunesse Infrastructure) ; ASD (Association Santé et Développement). 	
Femmes victimes de violences	AZUR Dév, CUDHOC, ADF et ONDV&OC.	
Personnes vivant avec handicap	Handicap Afrique (AHA)	<ul style="list-style-type: none"> - Afrique Action des Femmes Aveugles pour le Développement ; - Confédération syndicales des personnes handicapées (COSYPHACO).
Populations autochtones	<ul style="list-style-type: none"> - Des OSC membres du PCPA Congo : ADPPA ; ARPA2DH et OCDH. - Des OSC non membres du PCPA Congo : CACOREDD⁸ ; RENORSCIPAC⁹ ; RENAPAC¹⁰ ; ADFAC¹¹ et ACMEA¹². 	ARPA2DH, ADPPA, RENORSCIPAC, RENAPAC, ADFAC, ACMEA.

Pouvoirs publics consultés à Brazzaville
PP déconcentrés
<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la santé. - Inspection de la promotion de la femme de Mougali. - Deux inspections de la jeunesse (Mougali et Ouenzé). - Centre d'Insertion et de Réinsertion des Enfants Vulnérables (CIREV¹³/ministère des Affaires Sociales). - Trois Circonscriptions d'Action Sociale (CAS) : Madibou ; Mougali et Ouenzé. - Comités de quartiers et de zones.

⁸ CACOREDD : Cadre de concertation des ONG et des peuples autochtones sur la Redd⁺.

⁹ RENORSCIPAC : Réseau national des organisations de la société civile des populations autochtones du Congo.

¹⁰ RENAPAC : Réseau national des populations autochtones du Congo.

¹¹ ADFAC : Association debout femmes autochtones du Congo.

¹² ACMEA : Association congolaise des minoritaires.

¹³ CIREV : Centre d'Insertion et de Réinsertion des Enfants Vulnérables.

2.4. Cuvette : Makoua

Groupe(s) vulnérable(s) identifié(s)	OSC appuyant tous ces groupes dans la zone	
	OSC d'appui	OSC de bénéficiaires
Enfants et jeunes marginalisés	ACEEM	
Personnes vivant avec handicap	APHM	

Pouvoirs publics de la zone consultés dans la Cuvette

PP déconcentrés

- Inspection de la jeunesse de Makoua ;
- Circonscription d'Action Sociale (CAS) de Makoua.

2.5. Niari

Groupe(s) vulnérable(s) identifié(s)	OSC appuyant tous ces groupes dans la zone	
	OSC d'appui	OSC de bénéficiaires
Enfants et jeunes marginalisés	CEREDESE, ACD, GAB, CREDO, ACBEF, AADJFM et DORCAS.	GAB, ACD, AADJFM et DORCAS
Femmes victimes de violences	ALPN.	
Personnes vivant avec handicap	ASIPJD.	
Personnes vivant avec le VIH		AERC.
Populations autochtones	EJID.	

Pouvoirs publics consultés dans le Niari

PP décentralisés	PP déconcentrés	PP de proximité
Conseil municipal de Dolisie	<ul style="list-style-type: none"> – Direction départementale des droits et libertés fondamentales. – Tribunal de grande instance (TGI) du Niari. – Direction départementale de la jeunesse du Niari. – Direction départementale de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement. – District sanitaire de Dolisie. – Deux circonscriptions d'action sociale (CAS) : Dolisie 1 et 2. 	Quatre comités de quartiers de Dolisie : 111, 213, Mangandzi 1 et Hervé Dello.

2.6. Plateaux : Djambala

Groupe(s) vulnérable(s) identifié(s)	OSC appuyant tous ces groupes dans la zone	
	OSC d'appui	OSC de bénéficiaires

Groupe(s) vulnérable(s) identifié(s)	OSC appuyant tous ces groupes dans la zone	
	OSC d'appui	OSC de bénéficiaires
Enfants et jeunes marginalisés	CODAC et CRSAP	
Personnes vivant avec handicap	ADD et AHCORES ¹⁴	
Populations autochtones	ACDIPA	

Pouvoirs publics de la zone consultés dans les Plateaux
PP déconcentrés
<ul style="list-style-type: none"> – Direction départementale de la santé des Plateaux. – Circonscription d'Action Sociale (CAS) de Djambala.

2.7. Pointe-Noire

Groupe(s) vulnérable(s) identifié(s)	OSC appuyant tous ces groupes dans la zone	
	OSC d'appui	OSC de bénéficiaires
Enfants et jeunes marginalisés	Espace enfants, Foyer père Anton, Madre Morano, AJID, CARITAS, SIMCS, SADEMA, CABS et RPDH ¹⁵ .	
Femmes victimes de violences	PSY-AIDES et ACBEF	
Personnes vivant avec handicap	Centre Médical Psychopédagogique, AHA et ADDCC.	
Personnes vivant avec le VIH	AJETS	

Pouvoirs publics de la zone consultés à Pointe Noire
PP déconcentrés
<ul style="list-style-type: none"> – Direction départementale de la jeunesse ; – Direction départementale des Affaires sociales ; – Inspection sectorielle de jeunesse ; – District sanitaire de Tié Tié 3 ; – Deux Circonscriptions d'Action Sociale (CAS) : Tié Tié et Tchimbamba.

2.8. Sangha : Ouessou

Groupe(s) vulnérable(s) identifié(s)	OSC appuyant tous ces groupes dans la zone	
	OSC d'appui	OSC de bénéficiaires
Enfants et jeunes marginalisés	SAM et AFCEC	
Femmes victimes de violences	CARITAS	

¹⁴ AHCORES : Association des Handicapés du Congo pour la Réflexion Economique et Sociale.

¹⁵ RPDH : Rencontre pour la paix et les droits de l'homme.

Groupe(s) vulnérable(s) identifié(s)	OSC appuyant tous ces groupes dans la zone	
	OSC d'appui	OSC de bénéficiaires
Personnes vivant avec handicap	DIMPA	
Populations autochtones	ADEC, APVPS, PAFAP ¹⁶ et OCBE-VERT ¹⁷	

Pouvoirs publics de la zone consultés dans la Sangha
PP déconcentrés
<ul style="list-style-type: none"> – Ministère de la santé : direction départementale de la santé. – Ministère des Affaires sociales : CAS, direction départementale des affaires sociales. – Direction départementale de la jeunesse

3. Situation des groupes vulnérables (par les groupes vulnérables)

Dans cette partie, il est fait une présentation de l'avis des groupes vulnérables sur leur situation.

La méthode est telle que les réponses des cinq groupes vulnérables retenus par le projet sont présentées par groupe dans l'ensemble des départements couverts par le programme.

3.1. Enfants et jeunes marginalisés

3.1.1 Considération dans leur milieu de vie

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les enfants et jeunes ne sont pas pris en compte par les autorités. Ils sont marginalisés et stigmatisés.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Dans la même situation que dans la Bouenza avec en plus le fait qu'ils ne sont pas considérés.
Cuvette : Makoua	Les enfants et jeunes sont marginalisés.
Niari : Dolisie	Dans la même situation que dans la Bouenza et à Brazzaville.
Plateaux : Djambala	Dans la même situation que dans la Cuvette.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les enfants et jeunes sont marginalisés et stigmatisés.
Sangha : Ouessou	Dans la même situation que dans la Cuvette et dans les Plateaux.

3.1.2 Appui de l'Etat et/ou des tiers des enfants et jeunes marginalisés

Bouenza : Madingou,	Les enfants et jeunes marginalisés sont appuyés par
----------------------------	---

¹⁶ PAFAP : Plateforme des femmes autochtones de Pokola.

¹⁷ OCBE-VERT : Observatoire des Cultures Bantous et de l'Environnement.

Mouyondzi et Nkayi	l'Eglise Catholique et par les OSC (AOM ¹⁸ , Association Bâtir ¹⁹ ; FIPA ²⁰ ; CARICAV ²¹ ; GRADES).
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Ils sont appuyés par les autorités : <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement). - Les OSC membres de programme : REIPER, Rhéma-Intelligentsia, AED, ACBEF, ENCREC, CJID et ASD. - Les organisations internationales (FNUAP). - Les OSC non membres du programme : l'Association pour la Valorisation du Métier de l'Informatique et l'association Emard jeunesse infrastructure (AEJI). - Les personnes généreuses.
Cuvette : Makoua	Ils ne bénéficient d'aucun appui quelconque
Niari : Dolisie	Les enfants et jeunes marginalisés sont appuyés par : <ul style="list-style-type: none"> - Les autorités : Ministère de l'enseignement. - Les OSC membres du PCPA Congo : AVLUS, DORCAS, AADJFM, AJID et CREDO.
Plateaux : Djambala	Ils sont appuyés par les OSC membres du PCPA Congo : CODAC et CRSAP.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les enfants et jeunes marginalisés sont appuyés par : <ul style="list-style-type: none"> - Le PDCE (Etat et Banque mondiale). - Le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire à travers les CAS. - Les OSC membres du programme : ASI-Congo, AZUR Développement, AJID, ACBEF et Caritas. - Les OSC non membres du programme : Avenir +, Samu-Social et Foyer père Anton. - L'Eglise catholique. - Les personnes généreuses les CAS.
Sangha : Ouesso	Ils sont appuyés par les OSC membres du PCPA Congo : AFCEC, SAM et ADEC.

3.1.3 Mode d'organisation des enfants et jeunes marginalisés

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Certains jeunes sont organisés en associations informelles et d'autres ne le sont pas.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Certains jeunes sont organisés de manière informelle en association et clubs de rencontres citoyennes, d'autres pas du tout.
Cuvette : Makoua	Les enfants et jeunes marginalisés ne sont pas organisés en association.
Niari : Dolisie	Les jeunes de ce département sont dans la même situation que ceux de la Bouenza.
Plateaux : Djambala	Les jeunes de ce département sont dans la même situation que ceux de la Bouenza et du Niari.
Pointe-Noire, 2	Les jeunes de ce département sont dans la même

¹⁸ Association des orphelins de Mouyondzi.

¹⁹ Association non membre du programme appuyant les enfants et jeunes marginalisés.

²⁰ FIPA : Festival International des Peuples Autochtones.

²¹ Association non membre du programme appuyant les enfants et jeunes marginalisés.

arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	situation que ceux de la Bouenza, du Niari et des Plateaux.
Sangha : Ouesso	Les jeunes de ce département sont dans la même situation que ceux de la Bouenza, du Niari, des Plateaux et de Pointe Noire.

3.1.4 Niveau de connaissance des droits des enfants et jeunes marginalisés

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Certains enfants connaissent quelques uns de leurs droits (droit à la santé, à l'éducation, à la vie) et d'autres ne les connaissent pas.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Certains connaissent quelques uns de leurs droits tels que le droit à l'éducation, au travail et à la santé et d'autres ne les connaissent par manque d'information.
Cuvette : Makoua	Les enfants et jeunes marginalisés ne connaissent pas leurs droits.
Niari : Dolisie	Certains enfants connaissent quelques uns de leurs droits (à la santé, à l'éducation, à l'alimentation) et d'autres ne les connaissent pas par manque d'information.
Plateaux : Djambala	Les jeunes de ce département sont dans la même situation que ceux de la Cuvette.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Certains jeunes connaissent quelques uns de leurs droits tels que le droit à l'éducation, à la santé, à la vie et d'autres de les connaissent pas.
Sangha : Ouesso	Les jeunes de ce département sont dans la même situation que ceux de la Cuvette et les Plateaux.

3.1.5 Niveau de défense des droits des enfants et jeunes marginalisés

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les enfants et jeunes marginalisés ne savent pas défendre leurs droits.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Ils savent défendre leurs droits pour certains en faisant recours aux : <ul style="list-style-type: none"> - OSC les appuyant (Rhéma-Intelligentsia...) - chefs des quartiers... Cependant les autres jeunes n'ont pas cette connaissance et ne défendent pas leurs droits.
Cuvette : Makoua	Les jeunes de ce département sont dans la même situation que ceux de la Bouenza.
Niari : Dolisie	Les enfants et jeunes marginalisés ne savent pas défendre leurs droits, même pour celles et ceux qui connaissent quelques uns de leurs droits.
Plateaux : Djambala	Les jeunes de ce département sont dans la même situation que ceux de la Bouenza et la Cuvette.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Ils ne savent pas défendre leurs droit mais se font accompagner par les OSC les appuyant et vont se plaindre parfois auprès des CAS.
Sangha : Ouesso	Les jeunes de ce département sont dans la même situation que ceux de la Bouenza, la Cuvette et les Plateaux.

3.1.6 Problèmes propres aux enfants et jeunes marginalisés

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Problèmes de logement, d'éducation, de nutrition et de santé.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Problèmes de logement, de violences, d'éducation, de moyens de subsistance, de nutrition, de santé dus principalement à la situation sociale des parents et de manque d'acte de naissance pour certains enfants.
Cuvette : Makoua	Problèmes de pauvreté et de logement.
Niari : Dolisie	Problèmes : de logement, d'éducation, de nutrition, de santé, dus principalement à la situation sociale des parents. Problème de manque de pièces d'état civil pour certains enfants.
Plateaux : Djambala	Problèmes d'éducation, de nutrition et de santé.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Problème de violences, d'éducation, de santé et de moyens de subsistance, d'alimentation et de logement.
Sangha : Ouessou.	Problèmes de logement, d'éducation, de nutrition et de santé.

3.1.7 Attentes et partenaires des enfants et jeunes marginalisés

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Repartir à l'école ou apprendre un métier ; Connaitre les droits, avec l'intervention des OSC les appuyant.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Repartir à l'école ou apprendre un métier. Regagner leurs familles. Savoir comment défendre leurs droits avec l'appui des OSC. Travailler pour aider les parents.
Cuvette : Makoua	Apprendre des métiers et faire une agriculture mécanisée avec l'appui des OSC reconnues et expérimentées.
Niari : Dolisie	Repartir à l'école ou apprendre un métier, Connaitre les droits et savoir les défendre avec l'aide de pouvoirs publics et des OSC les appuyant.
Plateaux : Djambala	Reprendre la scolarité et exercer une AGR avec l'appui des OSC du domaine.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Reprendre l'école ou apprendre un métier. Regagner les familles. Connaitre les droits avec le soutien des OSC appuyant les enfants et jeunes marginalisés.
Sangha : Ouessou	Connaitre les droits, être formés et insérés professionnellement avec l'appui des OSC les appuyant.

3.2. Femmes victimes de violences

3.2.1 Considération dans leur milieu de vie

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les femmes victimes de violences ne sont pas prises en compte. Elles sont marginalisées par la communauté et leurs familles. Elles sont stigmatisées.
Brazzaville, 4	Les femmes victimes de violences ne sont pas

arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	prises en compte par les autorités. Elles sont marginalisées dans leurs familles
Niari : Dolisie	Les femmes victimes de violences du département sont dans la même situation que celles de Brazzaville.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les femmes victimes de violences du département sont dans la même situation que celles de Brazzaville et du Niari.
Sangha : Ouessou	Les femmes victimes de violences sont marginalisées et stigmatisées.

3.2.2 Appui de l'Etat et/ou des tiers aux femmes victimes de violences

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les femmes victimes de violences sont appuyées par les pouvoirs publics et les OSC du domaine.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Elles sont parfois appuyées par : <ul style="list-style-type: none"> - l'Etat : ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire à travers les CAS et plus particulièrement celle de Madibou. - les OSC membres du programme : ONDV&OC, ADF et CUDHOC (pour la sensibilisation sur les droits).
Niari : Dolisie	Les femmes victimes de violences sont appuyées par l'OSC ALPN.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Elles sont appuyées par la CARITAS Pointe Noire et certaines confessions religieuses.
Sangha : Ouessou	Les femmes victimes de violences sont appuyées par les OSC du domaine.

3.2.3 Mode d'organisation des femmes victimes de violences

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Certaines femmes sont organisées en association informelle et d'autres ne le sont pas.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Certaines veuves sont en association (Action Chrétienne des veuves du Congo) et d'autres ne le sont pas.
Niari : Dolisie	Les femmes victimes de violences ne sont pas organisées en association.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Elles sont organisées en association (Association Chrétienne des Veuves et Orphelins).
Sangha : Ouessou	Les femmes victimes de violences ne sont pas organisées en association.

3.2.4 Niveau de connaissance des droits des femmes victimes de violences

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les femmes victimes de violences ne connaissent pas leurs droits.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Les FVV (veuves) connaissent quelques uns de leurs droits (droit au logement, à la santé, d'accès à la justice, à la succession).

Niari : Dolisie	Les femmes victimes de violences connaissent quelques uns de leurs droits tels que le droit à l'alimentation, à la succession et à la santé.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Elles ne connaissent pas leurs droits.
Sangha : Ouesso	Les femmes victimes de violences ne connaissent pas leurs droits.

3.2.5 Niveau de défense des droits des femmes victimes de violences

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les femmes victimes de violences font recours, en cas de difficultés, aux juges traditionnels.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Elles ont peur de la sorcellerie pour défendre leurs droits.
Niari : Dolisie	Les femmes victimes de violences défendent leurs droits par dénonciation de la maltraitance auprès des OSC qui les accompagnent.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Elles ne défendent pas leurs droits parce que ne les connaissant pas.
Sangha : Ouesso	Les femmes victimes de violences ne savent pas défendre leurs droits.

3.2.6 Problèmes propres aux femmes victimes de violences

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Problèmes de violence, de succession, de santé et de moyens de subsistance.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	En plus des mêmes problèmes que dans la Bouenza, les femmes victimes de violences de ce département sont confrontées à la stigmatisation.
Niari : Dolisie	Les femmes victimes de violences du département ont les mêmes problèmes que celles de la Bouenza.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les femmes victimes de violences du département ont les mêmes problèmes que celles de la Bouenza et du Niari.
Sangha : Ouesso	Les femmes victimes de violences du département ont les mêmes problèmes que celles de la Bouenza, du Niari et de Pointe Noire.

3.2.7 Attentes et partenaires des femmes victimes de violences

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Le veuves, dans l'ensemble, veulent connaître leurs droits et savoir les défendre avec l'aide des OSC et des pouvoirs publics.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Les femmes victimes de violence (veuves), dans l'ensemble, veulent que l'on mette fin à la stigmatisation et sollicitent des actions d'appui à leur autonomisation socio-économique avec l'accompagnement des OSC.
Niari : Dolisie	Les veuves du département ont les mêmes attentes que celles de Brazzaville.

	Elles souhaitent cependant que l'Etat aussi s'investisse au coté des OSC.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les veuves du département ont les mêmes attentes que celles de Brazzaville et du Niari.
Sangha : Ouessou	Les femmes victimes de violences veulent être formées en vue de s'autonomiser avec l'appui des OSC.

3.3. Personnes vivant avec handicap

3.3.1 Considération dans leur milieu de vie

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les personnes vivant avec handicap sont marginalisées.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Elles sont marginalisées, non prises en compte, exclues et non considérées.
Cuvette : Makoua	Les personnes vivant avec handicap sont marginalisées et stigmatisées.
Niari : Dolisie	Les personnes vivant avec handicap sont marginalisées, non prises en compte, exclues et non considérées.
Plateaux : Djambala	Les personnes vivant avec handicap de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les personnes vivant avec handicap de ce département sont dans la même situation que celles de Brazzaville.
Sangha : Ouessou	Les personnes vivant avec handicap de ce département sont dans la même situation que celles de la Cuvette.

3.3.2 Appui de l'Etat et/ou des tiers aux personnes vivant avec handicap

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les personnes vivant avec handicap sont appuyées pour certains par les CAS et l'OSC SADEMA.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Elles sont appuyées de temps en temps par : <ul style="list-style-type: none"> - les pouvoirs publics. - les OSC membres du programme : Handicap Afrique pour les enfants IMC et FECAPAM. - les OSC non membres : COSYPHACO, Action des femmes aveugles pour le Développement et AGK²².
Cuvette : Makoua	Les personnes vivant avec handicap ne sont ni appuyées par les pouvoirs publics ni par les tiers.
Niari : Dolisie	Elles sont appuyées par les OSC (ASIPJD et ALPN) et les confessions religieuses.
Plateaux : Djambala	Les personnes vivant avec handicap sont appuyées par le ministère des affaires sociales (CAS) et l'OSC ADD.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Elles sont appuyées par les OSC (AHA, ACDDC, Centre Médico Psychopédagogique et Psy-Aides) et la direction départementale des Affaires sociales (DDAS).

²² AGK : association Gaël Kondou.

Sangha : Ouesso	Les personnes vivant avec handicap sont appuyées par la direction départementale de la formation qualifiante (DDFQ).
------------------------	--

3.3.3 Mode d'organisation des personnes vivant avec handicap

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les personnes vivant avec handicap sont organisées en associations au niveau départemental et national (UNHACO).
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Elles sont organisées en association formelle (AFAD) et informelle, sauf pour les enfants infirmes moteurs cérébraux (IMC).
Cuvette : Makoua	Les personnes vivant avec handicap sont organisées en association formelle (APHM).
Niari : Dolisie	Elles sont organisées en associations et plateforme, sauf pour les enfants vivant avec handicap.
Plateaux : Djambala	Certaines sont organisées en association formelle (AHCORES) et d'autres en association informelle. Ces associations se focalisent plus sur les actions de solidarité.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Certaines personnes vivant avec handicap sont organisées en association formelle et informelle et d'autres ne le sont pas.
Sangha : Ouesso	Les personnes vivant avec handicap sont organisées en association formelle (DIMPA).

3.3.4 Niveau de connaissance des droits des personnes vivant avec handicap

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les personnes vivant avec handicap ne connaissent pas leurs droits.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Elles connaissent leurs droits (loi n°009 de 1992 sur les personnes vivant avec handicap). Les enfants IMC connaissent quelques uns de leurs droits comme le droit à l'éducation et à la santé.
Cuvette : Makoua	Les personnes vivant avec handicap ne connaissent pas leurs droits.
Niari : Dolisie	Elles connaissent, pour certains, leurs droits comme le droit à l'éducation, à la santé, à la vie, à la liberté d'expression, au mariage, à l'emploi et au logement.
Plateaux : Djambala	Les personnes vivant avec handicap ne connaissent pas leurs droits.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Certaines personnes vivant avec handicap connaissent leurs droits et d'autres ne les connaissent pas.
Sangha : Ouesso	Les personnes vivant avec handicap sont dans la même situation que celles de la Bouenza.

3.3.5 Niveau de défense des droits des personnes vivant avec handicap

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les personnes vivant avec handicap ne savent pas défendre leurs droits.
---	---

Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Elles défendent leurs droits (manifestation publique, pression et autres réunions).
Cuvette : Makoua	Les personnes vivant avec handicap de ce département sont dans la même situation que dans la Bouenza
Niari : Dolisie	Elles ne savent pas défendre leurs droits.
Plateaux : Djambala	Les personnes vivant avec handicap de ce département sont dans la même situation que dans la Bouenza et la Cuvette.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Elles défendent leurs droits (pétitions : ils écrivent aux autorités mais n'ont jamais reçu de réponse).
Sangha : Ouessou	Les personnes vivant avec handicap de ce département sont dans la même situation que dans la Bouenza, la Cuvette et les Plateaux.

3.3.6 Problèmes propres aux personnes vivant avec handicap

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Manque de prise en charge par l'Etat et exclusion.
Brazzaville, 4 arrondissements : Potopoto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Pour les enfants IMC : manque de prise en charge de l'Etat, de protection parentale, problème de prise en charge médicale, de nutrition et d'habillement, manque de centres spécialisés éducatifs et de santé. Il n'en existe qu'un seul pour les aveugles à Madibou (quartier Mantsimou). Pour les adultes (aveugles et handicapés moteurs) : problèmes d'exclusion au niveau des familles et de la société et au niveau du travail.
Cuvette : Makoua	La pauvreté et l'ignorance de leurs droits.
Niari : Dolisie	Manque de prise en charge de l'Etat, problème de prise en charge médicale, manque de centres spécialisés éducatifs et de santé. Pour les adultes (aveugles et handicapés moteurs) : problèmes d'exclusion au niveau des familles et de la société, au niveau du travail.
Plateaux : Djambala	Manque de prise en charge par l'Etat et l'analphabétisme.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les personnes vivant avec handicap de ce département sont dans la même situation qu'à Brazzaville.
Sangha : Ouessou	Problème de communication (pour les sourds et les muets) avec la communauté et l'administration. Difficulté d'accès au service de santé. Rejet des enfants vivant avec handicap par certains parents.

3.3.7 Attentes et partenaires des personnes vivant avec handicap

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Elles veulent connaître leurs droits et savoir les défendre avec l'aide des pouvoirs publics et des OSC.
Brazzaville, 4	Pour les enfants IMC : ceux-ci veulent qu'on s'occupe d'eux

arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	et qu'on les considère comme les autres enfants en s'appuyant sur les OSC comme Handicap Afrique. Pour les adultes (aveugles et handicapés moteurs) : ils veulent que la loi sur les personnes vivant avec handicap puisse être appliquée. Ils veulent également que l'on respecte la personne vivant avec handicap et avoir plus d'action après cette consultation.
Cuvette : Makoua	Elles souhaitent bénéficier de la formation qualifiante et de la pratique des activités génératrices de revenus (AGR).
Niari : Dolisie	Elles veulent que l'on respecte la personne vivant avec handicap et pour les PVH organisées en association être actives dans la vie associative pour mieux défendre leurs droits.
Plateaux : Djambala	Les personnes vivant avec handicap souhaitent pratiquer des AGR.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les personnes vivant avec handicap de ce département ont les mêmes attentes que celles de Brazzaville.
Sangha : Ouessou	Elles souhaitent résoudre le problème de communication avec les services de santé, l'administration et connaître leurs droits avec l'aide des pouvoirs publics et des OSC du domaine.

3.4. Personnes vivant avec le VIH- Sida

3.4.1 Considération dans leur milieu de vie

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les personnes vivant avec le VIH/Sida sont victimes de discrimination et de stigmatisation dans leur milieu de vie.
Niari : Dolisie	Elles sont dans la même situation que dans la Bouenza.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les personnes vivant avec le VIH/Sida estiment qu'il y a évolution de leur situation : les PVVIH constatent qu'elles sont de plus en plus acceptées dans leur milieu de vie.

3.4.2 Appui de l'Etat et/ou des tiers

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les personnes vivant avec le VIH/Sida sont appuyées par Psy- d'Afrique, Azur Développement et AFDB.
Niari : Dolisie	Il faut noter que les PVVIH ne sont plus assistées par l'Etat à Dolisie. Les structures en charge de cette assistance étaient : <ul style="list-style-type: none"> - La direction départementale de la santé (DDS). - Le district sanitaire. - L'Unité de lutte contre le sida (UDLS).
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Même si l'on constate une rupture répétée des anti-rétroviraux (ARV), il faut noter que les PVVIH sont assistées par : <ul style="list-style-type: none"> - l'Etat : le Service des grandes endémies, les Centres de dispensation des ARV... - les OSC : Avenir+, TAYIWANA, ACBEF...

3.4.3 Mode d'organisation des personnes vivant avec le VIH/Sida

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Certaines personnes vivant avec le VIH/Sida sont organisées en association informelle d'autres ne le sont pas.
Niari : Dolisie	Elles sont organisées en association (AERC).
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les personnes vivant avec le VIH/Sida ne sont pas organisées en association, mais se retrouvent de temps en temps lors de rencontres au sein des OSC qui les accompagnent.

3.4.4 Niveau de connaissance des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Certaines personnes vivant avec le VIH connaissent leurs droits et d'autres ne les connaissent pas.
Niari : Dolisie	Les personnes vivant avec le VIH/Sida connaissent leurs droits en partie, tels que le droit à la santé et à l'éducation.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Elles connaissent quelques uns leurs droits, tels que le droit à la santé, à la vie et d'ester en justice.

3.4.5 Niveau de défense des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les personnes vivant avec le VIH/Sida ne savent pas défendre leurs droits.
Niari : Dolisie	Elles savent défendre leurs droits : réclamation des ARV auprès des PP (préfecture et DDS).
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Les personnes vivant avec le VIH/Sida n'ont pas encore essayé d'engager une quelconque démarche à ce sujet.

3.4.6 Problèmes propres aux personnes vivant avec le VIH/Sida

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Problèmes d'accès aux ARV, de rupture des réactifs, de stigmatisation, de recrudescence des cas de résistance et d'échec thérapeutique.
Niari : Dolisie	Problèmes d'accès aux ARV, de stigmatisation, recrudescence des cas de résistance, d'échec thérapeutique et de décès récurrents.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et Tié-Tié	Problèmes d'accès aux ARV et de stigmatisation.

3.4.7 Attentes et partenaires des personnes vivant avec le VIH/Sida

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les PVVIH voudraient que l'Etat solutionne les problèmes des ARV et de rupture de réactifs.
Niari : Dolisie	Les PVVIH voudraient l'Etat prenne à bras le corps les questions thérapeutique (ARV) avec l'appui des OSC du domaine.
Pointe-Noire, 2 arrondissements : Lumumba et	Les PVVIH voudraient l'Etat et les OSC les aident à se constituer en association et à défendre leurs

3.5. Populations autochtones

3.5.1 Considération dans leur milieu de vie

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les populations autochtones sont discriminées et marginalisées.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza.
Niari : Dolisie	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza et de Brazzaville.
Plateaux : Djambala	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza, de Brazzaville et du Niari.
Sangha : Ouesso	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza, de Brazzaville, du Niari et des Plateaux.

3.5.2 Appui de l'Etat et/ou des tiers aux populations autochtones

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les populations autochtones sont appuyées par l'OSC APDPA-PV.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Elles sont appuyées par : <ul style="list-style-type: none"> - les OSC, telles que l'OCDH, ... - l'Etat à travers le projet REDD et la création d'une direction chargée des questions autochtones.
Niari : Dolisie	Les populations autochtones sont appuyées par les OSC (RENAPAC et EJID).
Plateaux : Djambala	Elles sont appuyées par l'Eglise Catholique, les élus locaux et certains services de l'Etat comme la SNDE.
Sangha : Ouesso	Les populations autochtones sont appuyées par les OSC (PAFAP et APVPS), les compagnies forestières (CIB) et les confessions religieuses.

3.5.3 Mode d'organisation des populations autochtones

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Certaines populations autochtones sont organisées en association informelle et d'autres ne le sont pas.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Les populations autochtones sont organisées en association formelle (RENAPAC, CACOREDD, RENORSCIPAC, ARPA2DH, ADFAC, ADPPA et ACMEA).
Niari : Dolisie	Elles sont organisées en association : RENAPAC (bureau départemental à Dolisie et antenne dans les districts).
Plateaux : Djambala	Les populations autochtones sont organisées en association informelle hiérarchisée.
Sangha : Ouesso	Les populations autochtones ne sont pas organisées en association.

3.5.4 Niveau de connaissance des droits des populations autochtones

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les populations autochtones ne connaissent pas leurs droits.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Elles connaissent quelques uns de leurs droits comme le droit à la justice, à la santé, à l'éducation, au travail.
Niari : Dolisie	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza.
Plateaux : Djambala	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza et le Niari.
Sangha : Ouessou	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza, le Niari et les plateaux.

3.5.5 5-Niveau de défense des droits des populations autochtones

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Les populations autochtones ne savent pas défendre leurs droits.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza.
Niari : Dolisie	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza et Brazzaville.
Plateaux : Djambala	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza, Brazzaville et le Niari.
Sangha : Ouessou	Les populations autochtones de ce département sont dans la même situation que celles de la Bouenza Brazzaville, le Niari et les Plateaux.

3.5.6 Problèmes propres aux populations autochtones

Bouenza : Madingou, Mouyondzi et Nkayi	Problèmes de violence et maltraitance de la part de la population, surtout de ceux qui les emploient pour certains de leurs travaux.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Problèmes : d'éducation, d'inaccessibilité aux emplois, de santé, de moyens de subsistance.
Niari : Dolisie	Problèmes de violence, menaces, viols et arrestations arbitraires.
Plateaux : Djambala	Problèmes financiers, complexe d'infériorité vis-à-vis des bantous, d'exploitation de la part des bantous.
Sangha : Ouessou	Problèmes d'éducation, d'inaccessibilité aux emplois dans les compagnies forestières, de santé, d'exploitation de la part des bantous.

3.5.7 Attentes et partenaires des populations autochtones

Bouenza : Madingou,	Les populations autochtones souhaitent connaître
----------------------------	--

Mouyondzi et Nkayi	leurs droits avec l'appui des pouvoirs publics.
Brazzaville, 4 arrondissements : Poto-Poto, Mougali, Ouenzé et Madibou	Les populations autochtones souhaitent améliorer leurs conditions de vie. Elles souhaitent vulgariser la loi sur les populations autochtones et inciter les PP à prendre les textes d'application de cette loi. Elles souhaitent que les OSC les accompagnants soient appuyées.
Niari : Dolisie	Les populations autochtones souhaitent connaître leurs droits et avoir des pièces d'état civil avec l'appui des OSC et des pouvoirs publics.
Plateaux : Djambala	Elles souhaitent apprendre des métiers dont l'élevage porcins avec l'aide des OSC et de l'Etat.
Sangha : Ouesso	Les populations autochtones souhaitent scolariser leurs enfants et cultiver la terre avec l'appui des OSC.

Fait à Brazzaville, le 14 septembre 2018

La Cellule exécutive